



CENTRE DE VACANCES ADAPTÉ
THÉODORE MONOD

SONNENHOF

9, chemin du Laeger
67290 ERCKARTSWILLER
Tél. : 03 88 01 47 10
Fax : 03 88 01 05 70
vacances@fondation-sonnenhof.org

PHOTO
Obligatoire

Partie réservée au centre

Carte Vitale Oui Non CPAM attestation Oui Non
 Carte Identité Oui Non Attestation RCS Oui Non
 Ordonnance Infirmier Oui Non
 Régime alimentaire Oui Non

Assistance
Argent de poche à gérer :
 Oui Non
Montant :€

Fiche 1 : FICHE ADMINISTRATIVE INDIVIDUELLE

DEMANDE RÉSERVATION

Du / / 20 Au / / 20

Réservation à titre individuelle pour :

Nom : Prénom :
 Âge :
 Date de naissance : Sexe : M F
 N° sécurité sociale :
 N° Assurance Responsabilité Civile :
 Compagnie :

Lieu de vie principal :

Famille Foyer Hôpital Institut
 Famille d'accueil Appartement Autre

Activité professionnelle :

ESAT EA Milieu ordinaire
 Autre :

Personne s'occupant de l'inscription :

Nom : Prénom :
 Fonction : Tél. :
 Mail :@.....

PERSONNE À CONTACTER DURANT LE SÉJOUR

(+ Urgence) OBLIGATOIRE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél. :

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ PENDANT L'ANNÉE :

Personne de référence :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Mail :@.....
 Tél. :

La FACTURE sera à adresser à :

Qualité :
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Mail :@.....
 Tél. :

TUTELLE :

Le participant est sous tutelle : oui non
 La participant est sous curatelle : oui non

Nom : Prénom :
 (Organisme) :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Mail :@.....
 Tél. :

Observations :

.....

Déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente et se porte garant du financement de la réservation demandée.

Fait à : Le :

Signature:



CENTRE DE VACANCES ADAPTÉ
THÉODORE MONOD

SONNENHOF

9, chemin du Laeger
67290 ERCKARTSWILLER
Tél. : 03 88 01 47 10
Fax : 03 88 01 05 70
vacances@fondation-sonnenhof.org

Fiche 2 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette fiche de renseignements doit être intégralement remplie avec des informations correctes et conformes à la situation actuelle du participant. Cette fiche devra être mise à jour avant le séjour si les renseignements donnés se voyaient être modifiés.

SORTIES / DÉPLACEMENTS :

Sort seul oui non
Sort seul après préparation oui non
Sait demander son chemin oui non
Peut rester seul sur le lieu du séjour oui non
Peut monter / descendre un escalier seul oui non
Utilise un fauteuil roulant occasionnel oui non

HYGIÈNE :

Sait aller aux WC oui non
Est sujet à l'énurésie oui non
Est sujet à l'encoprésie oui non
Porte des protections oui non
Fait sa toilette oui non
Sait se raser oui non
Sait s'habiller oui non
S'occupe seul de ses affaires personnelles oui non

CONFORT PERSONNEL :

N'a aucune difficulté pour la miction ou pour aller à la selle

AUTONOMIE RESPIRATOIRE :

N'a aucun problème respiratoire
 Dois faire attention - Précisez :
.....
.....

INSCRIPTION EN COUPLE :

S'inscrit en couple : oui non
En compagnie de

MÉDICAL :

(compléter obligatoirement la FICHE de RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX)

A un traitement oui non
S'en occupe seul oui non
L'équipe s'en occupe oui non
Utilise un moyen de contraception oui non
Précisez :

Nécessité de soins infirmiers oui non

Quel type de soins ?

Pour une prise en compte de ces soins, joindre une ordonnance un mois avant le début du séjour.

ALIMENTATION :

Y a-t-il des aliments à éviter à tout prix ? oui non
Si oui lesquels ?
Pourquoi ?
.....

Présentation des aliments (texture) :
 normaux hachés mixés lisses
(fournir ordonnance si autre que normaux)

Est sujet aux fausses routes ? oui non
Suis un régime alimentaire ? oui non
Si oui quel type de régime ?

(Si oui, joindre une ordonnance précisant la nature du régime)

PRODUITS D'HYGIÈNE (Savons, ...) NON FOURNIS
par le centre, prévoir le nécessaire pour la durée du séjour.

Linge de toilette (serviettes,...) fournit par le Centre

PRÉVOIR OBLIGATOIREMENT LES HABITS
NÉCESSAIRES pour la durée du séjour.

Le Centre de vacances ne FOURNIT PAS de
liste de trousseau.

CAPACITÉS PHYSIQUES / ACTIVITÉS

Physique dynamique fatigable très fatigable
Peut marcher < 1h 1 heures > 1h
Besoin de soutien lors des déplacements oui non
Sait choisir une activité parmi plusieurs oui non
Baignades autorisées oui non
Sait nager oui non

Joindre impérativement le certificat médical à compléter par le médecin traitant (Fiche 4)

SOMMEIL

Se couche tôt (après le dîner) oui non
A des difficultés pour s'endormir oui non
Est sujet aux insomnies / angoisses oui non
Se lève la nuit oui non
A un lever difficile oui non
Fait la sieste oui non

COMMUNICATION

Sait téléphoner oui accompagné non
Sait lire et écrire oui accompagné non
Communique par le langage oui stimulé non
Communique par le geste oui stimulé non
A l'usage de la parole ordinaire difficile très difficile
N'a pas l'usage de la parole
Utilise des accessoires de communication oui non
Si oui, lesquels pictogramme alphabet ordinateur à synthèse vocale

Possède son propre langage (code), par signe ou onomatopées : oui non
(si oui, merci de communiquer avant la réservation une note explicative)

ARGENT PERSONNEL

Gère son argent seul oui accompagné non
Sait faire un achat simple seul oui accompagné non

HABITUDES

Tabac
Fume habituellement oui non
Nombre de cigarettes par jour :
Commentaires éventuels

ALCOOL

Tabac
La consommation d'alcool est autorisée oui non
A l'habitude d'en consommer oui non
Commentaires éventuels

RELATION AVEC L'AUTRE

Avec l'encadrement bonne difficile
Avec les autres en groupe bonne difficile
En cas de difficultés à entrer en relation, indiquez vos recommandations :
.....
.....

COMPORTEMENT

Indiquez si ces états peuvent être déclenchés par des situations particulières ayant des conséquences sur les activités et vie quotidienne. Précisez les attitudes à adopter, les précautions, la vigilance.

Le vacancier est-il susceptible de :

S'alcooliser oui non
Fuguer oui non
Avoir un comportement agressif oui non
Avoir des actes de violences
- envers lui-même oui non
.....
- envers les autres oui non
.....

Le vacancier est-il sujet à des angoisses, si oui, lesquelles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le vacancier est-il sujet à des angoisses, si oui, lesquelles : oui non

.....
.....
.....

Y a t il d'autres points, éléments précautions, sur lesquels vous souhaitez insister? (quant aux comportements ? habitudes, crises, situations difficiles...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le cas où les renseignements ne seraient pas conformes à l'état du participant lors de son arrivée ou à tout moment une fois le participant présent sur place, le séjour pourra être annulé à la seule discrétion du Centre de Vacances, et cela sans remboursement.

FRG 03/2019

Nom **Fait à** **le** / /

Fonction **Signature**





CENTRE DE VACANCES ADAPTÉ
THÉODORE MONOD

SONNENHOF

9, chemin du Laeger
67290 ERCKARTSWILLER
Tél. : 03 88 01 47 10
Fax : 03 88 01 05 70
vacances@fondation-sonnenhof.org

Fiche à renseigner et à fournir avec le semainier rempli

Nom :
Prénom :
Âge :
Date :

PHOTO

Le traitement doit être préparé dans un semainier ou un pilulier, pour les traitements de longue durée, y compris les sachets du type escargot (automate). Il en est de même pour les traitements temporaires, sauf les médicaments en « si besoin » ou du type gouttes, sirop.

Fiche 3 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

A TRAITEMENT MEDICAL

TRAITEMENT PERMANENT LISTE DES MEDICAMENTS PLACES EN SEMAINIER (un par semaine)	Quantité MATIN	Quantité MIDI	Quantité SOIR	Quantité COUCHER	Quantité AUTRE
TRAITEMENT PERMANENT LISTE DES MEDICAMENTS PLACES HORS SEMAINIER (Gouttes, sachets,,)	Quantité MATIN	Quantité MIDI	Quantité SOIR	Quantité COUCHER	Quantité AUTRE
TRAITEMENT PROVISOIRE supplémentaire Du / Au / EN SEMAINIER supplémentaire	Quantité MATIN	Quantité MIDI	Quantité SOIR	Quantité COUCHER	Quantité AUTRE

B SOINS INFIRMIERS REGULIERS OU QUOTIDIENS :

Si l'état du vacancier nécessite des soins particuliers pour un passage régulier ou quotidien (plusieurs injections, pansement, kiné,) :

- > Vous nous adressez l'organisation des soins dès que possible afin que nous puissions en vérifier l'adéquation avec l'organisation du séjour avec le cabinet d'infirmier. Nous vous contacterons si nécessaire et vous mettrons en contact avec le cabinet d'infirmier le cas échéant.
- > Vous nous adressez une ordonnance

S'il ne s'agit que d'une injection une fois durant le séjour, vous nous le signalez, l'équipe se chargera de contacter le cabinet infirmier. Adressez-nous seulement, l'ordonnance.

C AUTRES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES :

Pour informations, le responsable du séjour, en accord avec un médecin, prendra toutes mesures utiles concernant la santé du vacancier y compris la mise en œuvre de tout traitement ou intervention reconnus médicalement urgents.

Indispensable en cas de problème, médecin traitant joignable durant le séjour :

NOM Prénom

Ville Téléphone Week-end et jour fériés

PROTHESE ET ORTHESES :

Merci de noter ci-dessus ce que porte la personne (appareil dentaire, oculaire, auditif, membres, poche...). Si soin spécifique, y adjoindre une note pour l'équipe et le cas échéant une ordonnance pour le cabinet d'infirmier

EPILEPSIE (préciser si absences, circonstances déclenchantes, fréquences, etc) :

SENSIBILITE AU SOLEIL (fournir une crème solaire adaptée) :

ALIMENTATION : > Vigilance particulière (risque de fausse route, problème de déglutition, etc,...)

> Régime / Aliments proscrits (ordonnance obligatoire)

> Repas (ordonnance obligatoire) mixé haché

AUTRES INDICATIONS RELATIVES A LA SANTE DEVANT PORTEES A CONNAISSANCE DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT (allergies, contre indications, ...) Joignez, si vous l'estimez nécessaire et sous la forme qui vous convient (feuille annexe, pli fermé, des indications complémentaires à destination de l'équipe du séjour ou aux professionnels du corps médical en cas de besoin.

Le Centre de Vacances Adapté Théodore Monod n'est pas autorisé à vérifier le contenu des semainiers.

Dans le cas où le traitement médical du participant ne serait pas préparé conformément aux préconisations du Centre de Vacances Adapté de la présente fiche, le séjour du participant se verra annulé.

Cette fiche de renseignements concernant le Traitement Médical du participant doit être intégralement remplie avec des renseignements corrects.

Cette fiche devra être mise à jour par l'envoi d'un nouveau formulaire, avant le séjour, en cas de modification de l'état de santé du vacancier, et ceci sans possibilité de se faire rembourser ».

A **le** **Nom, qualité signataire et Signature**

Fiche valable au jour de la signature du dit document. En cas de modifications de l'état de santé du vacancier, demander un nouveau formulaire.



CENTRE DE VACANCES ADAPTÉ
THÉODORE MONOD

SONNENHOF

9, chemin du Laeger
67290 ERCKARTSWILLER
Tél. : 03 88 01 47 10
Fax : 03 88 01 05 70
vacances@fondation-sonnenhof.org

Fiche 4 : CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical à compléter par le Médecin Traitant

Je soussigné (Nom, Prénom)

.....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

(Nom, Prénom du vacancier)

.....

Et Déclare

- Ne pas avoir décelé de contre-indication médicale à la pratique d'activités sportives adaptées qui pourraient lui être proposées dans le cadre de ses vacances au centre. (*)
- Ne pas avoir décelé de contre-indication médicale à la pratique de la baignade(*)
- Le vacancier ne nécessite pas de surveillance spécifique durant la nuit (*)

(*) Cocher la case correspondant

Fait le

A :

Signature et cachet du médecin



PREAMBULE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Centre de Vacances Adapté « Théodore Monod » (dit « l'Établissement ») est un établissement de la Fondation Protestante Sonnenhof, créée en 1876 et reconnue d'utilité publique en 1880. Le siège social se situe 22, rue d'Oberhoffen à 67240 BISCHWILLER, FRANCE.

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre l'Établissement et les bénéficiaires des prestations.

La réservation contractuelle d'une prestation implique l'acceptation des conditions générales de vente telles qu'énoncées ci-après.

L'Établissement a pour vocation d'offrir aux personnes en situation de handicap, à leurs familles et/ou accompagnants ainsi qu'à tous ceux qui le souhaitent, un lieu de repos, de ressourcement et de convivialité.

L'Établissement est adossé à un foyer d'accueil spécialisé et bénéficie de l'expérience médico-sociale de la Fondation Protestante Sonnenhof, de sa tradition d'accueil ainsi que de l'expérience d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap (aide médico-psychologique, éducateurs spécialisés, animateurs).

L'Établissement est adapté et labellisé « Tourisme Handicap ». Il permet d'accueillir des personnes en situation de handicap, les familles, les accompagnants ainsi que des personnes valides.

L'Établissement n'est en aucun cas médicalisé. Aussi, le personnel de l'Établissement ne pourra pas se substituer aux services hospitaliers, médecins, personnels médicaux et paramédicaux pour les besoins de prescriptions et de délivrance des soins.

Le signataire de la confirmation de réservation et des conditions générales de vente est la personne en situation de handicap, ou son représentant légal en cas de mesure de protection (tutelle ou curatelle), ou sa personne de confiance désignée, ou une personne valide, et ci-après désignée par le terme « le Client ».

L'Établissement gère, sous sa responsabilité, des prestations hôtelières et propose, en supplément, des services d'aide à la personne en termes d'accompagnement à la vie quotidienne et des animations gratuites ou en supplément. Ces services sont proposés aux Clients dans le cadre de leurs séjours dans l'établissement.

1. Acceptation des conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont adressées au Client en même temps que la confirmation de réservation.

Elles devront être renvoyées avec la confirmation de réservation, paraphées et signées par le Client pour lui permettre de valider sa réservation.

Toute réservation implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, documents commerciaux, etc. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des Conditions Générales de Vente n'emporte pas nullité des autres dispositions.

Deux types de réservations sont possibles :

- des réservations à titre individuel pour une personne en situation de handicap non-accompagnée ;
- des réservations au titre d'un groupe, individuel valide, aidant ou famille.

Tout Client reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les Conditions Générales de Vente présentées ci-après.

En cas d'incapacité de la personne en situation de handicap, le représentant légal ou la personne de confiance, l'aidant ou l'accompagnant, l'établissement, la famille, sous sa responsabilité, doit s'assurer de la possibilité, pour la personne en situation de handicap de participer à titre individuel à un séjour dans l'Établissement.

Pour les besoins de l'exécution du contrat, l'aidant ou l'accompagnant représentera la personne en situation de handicap. Les Conditions Générales de Vente sont parties intégrantes aux contrats de vente.

2. Informations préalables – Surveillance

Tout Client, à titre individuel ou au cas d'incapacité de la personne en situation de handicap, le représentant légal, la personne de confiance, l'aidant ou l'accompagnant, l'établissement, la famille, doit remplir les documents suivants :

- une fiche de renseignements généraux ;
- une fiche de renseignements médicaux.

Ces deux fiches doivent obligatoirement être transmises à l'Établissement avant la confirmation de réservation.

L'Établissement décline toute responsabilité pour tout préjudice qui surviendrait du fait d'informations erronées ou d'une absence d'information sur ce document.

Dans le cas où les renseignements ne seraient pas conformes à l'état de santé du Client lors de son arrivée ou à tout moment du séjour, l'Établissement se réserve le droit de mettre un terme au séjour et cela sans remboursement.

De ce fait, le Client renonce irrémédiablement à tout recours à l'encontre de l'Établissement.

3. Qualification

L'Établissement est un établissement de 4^{ème} catégorie du type : J-V-N-L. Ses équipements sont adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'Établissement est labellisé et adhère à la charte du label « Tourisme & Handicap » pour le handicap moteur, mental et visuel.

4. Hébergement

L'Établissement dispose de huit chambres à deux lits et quatre chambres à trois lits (le troisième lit étant un lit superposé). Chaque chambre dispose d'une salle de bain adaptée.

L'Établissement dispose également de deux studios pour quatre personnes. Chaque studio comprend une chambre à deux lits, un salon-séjour avec la possibilité de deux couchages, des toilettes séparées, une salle de bain adaptée et une kitchenette totalement équipée. Le descriptif des installations est consultable sur le site internet ou dans la brochure de l'Établissement.

Les chambres et les studios sont disponibles à partir de 15 heures le jour d'arrivée, et doivent être libérés avant 10 heures, le jour du départ.

Les lits sont faits à l'arrivée. Le linge de toilette est fourni.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places disponibles dans les studios (quatre personnes) et les chambres (deux ou trois personnes selon la chambre).

4.1 Prestation hôtelière adaptée

L'Établissement propose un service hôtelier complet. Le ménage et l'entretien des chambres sont réalisés tous les jours. Ces services ne sont pas assurés le week-end en basse saison ainsi que pour les studios réservés en gestion libre.

Les draps, les alèzes, le linge de toilette, un sèche-cheveux sont fournis durant le séjour sans supplément.

Il est possible de mettre en place des lits médicalisés supplémentaires (à convenir avant le séjour et sur ordonnance médicale).

L'Établissement met à disposition des appareillages spécifiques adaptés (lève personne, lit douche, etc...). Ce matériel est contrôlé et vérifié annuellement et est mis à disposition gracieusement et sous la responsabilité du Client.

4.2 Restauration

L'Etablissement propose plusieurs prestations de restauration : pension complète, demi-pension.

Cette prestation en option fait l'objet d'une tarification supplémentaire et doit être réservée lors de la demande de réservation.

L'Etablissement propose également ses menus en textures spécifiques sur demande (mixé, haché, sans gluten, etc...), sans supplément.

5. Type de prestations réservées

Les réservations ne portent que sur une prestation hôtelière (location de chambre ou de studio) avec possibilité de souscrire à des options supplémentaires payantes (aide à la personne, restauration, animation...).

Conformément aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code du Tourisme, le contrat n'est pas un forfait touristique, ni un séjour de vacances adapté organisé.

La réservation ne porte principalement que sur une prestation d'hébergement et non sur une prestation d'un séjour organisé.

5.1 Les réservations au titre d'un groupe, individuel valide, aidant ou famille

La réservation ne porte que sur une prestation d'hébergement (en chambre ou en studio) facturée à la nuitée ou à la semaine suivant la tarification établie dans la brochure de l'Etablissement.

Toute prestation complémentaire payante doit être ajoutée en option avec le service de réservation de l'Etablissement en amont du séjour.

5.2 Les réservations à titre individuel pour une personne en situation de handicap non – accompagnée

La personne en situation de handicap ou son représentant légal devra fournir la fiche de renseignements généraux et la fiche de renseignements médicaux. Ces fiches devront être complétées avec des informations actualisées et envoyées avant la confirmation de réservation.

Lorsque l'Etablissement reçoit ces deux documents dûment complétés, celui-ci envoie la confirmation de réservation après avoir validé la possibilité d'accueillir la personne en séjour.

L'Etablissement ne serait être tenu responsable en cas de problèmes survenus suite à des renseignements erronés ou à une omission d'informations.

Dans le cas où les renseignements ne seraient pas conformes à l'état du Client lors de son arrivée ou lors de son séjour, l'Etablissement se réserve le droit de mettre fin au séjour et cela sans remboursement.

Une attestation sur l'honneur ou une attestation du médecin traitant mentionnant que le Client ne nécessite pas de surveillance spécifique de nuit devra être fournie.

• Prestation aide à la prise des médicaments

L'Etablissement propose également une prestation supplémentaire d'aide à la prise des médicaments.

Le traitement doit être préparé dans un semainier ou un pilulier, pour les traitements de longue durée, y compris les sachets du type escargot (automate). Il en est de même pour les traitements temporaires, sauf les médicaments en « si besoin » ou du type gouttes, sirop.

La fiche de renseignements médicaux inclut notamment un tableau de dispensation du traitement médical. Celui-ci doit être actualisé et correspondre au pilulier/semainier.

L'Etablissement n'est pas habilité à vérifier le contenu des semainiers et le personnel de l'Etablissement ne prend pas en charge la préparation, ni le contrôle des semainiers/piluliers.

La préparation et la vérification du semainier/pilulier n'est pas sous la responsabilité de l'Etablissement.

Dans le cas où le traitement médical du Client ne serait pas préparé conformément aux indications de la fiche « renseignements médicaux », le séjour du Client se verra annulé.

En aucun cas, la responsabilité ne peut être imputée à l'Etablissement concernant la prise du traitement médical.

En cas de modification de l'état de santé du Client, cette fiche doit être mise à jour par l'envoi d'un nouveau formulaire avant le début du séjour.

A défaut du respect des obligations ci-dessus, le séjour se verra être annulé sans remboursement. En effet, l'Etablissement se verra le droit de refuser un accueil si les médicaments sont apportés en vrac ou si les informations du semainier ou pilulier ne sont pas claires.

Lors du séjour, l'Etablissement se verra le droit de faire intervenir une Infirmière Diplômée d'Etat en cas de doute sur un semainier/pilulier (Intervention facturée au Client).

• Prestation médicale particulière

Pour les soins particuliers, l'Etablissement propose des partenaires libéraux : infirmière diplômée d'Etat, kinésithérapeute, etc.

Pour ces soins spécifiques, une ordonnance médicale est obligatoire.

En cas de situation d'urgence, l'Etablissement fera appel au SAMU, ou au médecin de garde.

6. Procédure de réservation

La réservation par courrier ou par courriel constitue la preuve de l'information du Client quant à la brochure commerciale et aux présentes Conditions Générales de Vente qui sont jointes à la demande de réservation.

Toute demande de réservation doit être confirmée par écrit.

La confirmation de la réservation envoyée au Client mentionnant les prestations réservées, avec une demande d'arrhes et une date de limite de paiement de ces arrhes (date d'option), ne vaut pas contrat au sens des articles 1101 et suivants du Code Civil.

Pour que le Contrat soit conclu entre le Client et l'Etablissement, le Client doit :

1. Confirmer sa réservation avant la date d'option ;
2. Retourner à l'Etablissement un exemplaire :
 - i. de la confirmation de réservation dûment datée et signée, revêtu de la mention « Bon pour accord » et de son cachet le cas échéant.
 - ii. des Conditions Générales de Vente paraphées sur chaque page, datées et signées.
3. Verser le montant des arrhes demandé au jour de la réservation équivalent à 50% du montant total des prestations réservées.

A défaut de réalisation de ces trois obligations, le contrat ne sera pas conclu et la réservation ne sera pas confirmée.

6.1 Modification de l'effectif ou de la prestation pour les réservations de groupes

En cas de réservation pour un groupe, tout changement d'effectif doit être communiqué et confirmé par écrit à l'Etablissement **au plus tard quinze jours calendaires avant la date de la prestation.**

Le nombre de personnes confirmé sera celui pris en compte pour la facturation de toutes les prestations commandées. Au-delà, il sera facturé un dédit, selon les tarifs en vigueur, par personne et par jour. A moins de 48 heures, la totalité de la prestation sera facturée pour l'effectif confirmé.

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et d'un accord de l'Etablissement.

6.2 Effectivité de la réservation à titre individuel pour une personne en situation de handicap non accompagnée

Pour les réservations à titre individuel pour une personne en situation de handicap non accompagnée, la réservation ne sera effective qu'après la validation par le service de réservation de l'Etablissement de la possibilité d'accueil de la personne en séjour non-accompagnée.

Cette validation ne sera possible qu'après réception par l'Etablissement de la fiche de renseignements généraux et de la fiche de renseignements médicaux dûment complétées et signées. Le cas échéant, le Client a la possibilité de céder sa réservation à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui. Toutefois cette cession de contrat doit être soumise à l'accord de l'Etablissement au moins 8 jours avant le début du séjour.

7. Saisonnalité

La tarification du séjour est variable en fonction de la période de l'année et du type de séjour.

Deux périodes sont définies :

- Période Haute saison : du 1^{er} juin au 30 septembre et du 15 décembre au 5 janvier
- Période Basse saison : du 6 janvier au 31 mai et du 1^{er} octobre au 14 décembre

Les tarifs de l'Etablissement sont publiés dans la brochure commerciale ou sur le site internet de l'Etablissement.

8. Prix / paiement

8.1. Tarifs

Prestation d'hébergement

Les prestations d'hébergement sont facturées à la nuitée (basse saison) ou à la semaine (haute saison) suivant une tarification spécifique.

Ne s'agissant pas d'un forfait, le prix de la réservation porte sur l'hébergement choisi et varie en fonction de la durée et de la période.

Prestations optionnelles

A cette prestation principale, le Client peut ajouter des services supplémentaires optionnels qui apparaîtront en « option ».

Les prestations supplémentaires optionnelles sont les suivantes :

- une prestation de restauration : petit déjeuner, demi-pension, pension complète ;
- une prestation d'aide et de service à la personne comme l'aide à la prise de médicament et l'aide à la toilette ;
- une prestation d'animation avec activités et animations proposées en haute saison.

Les prix de l'hébergement et des prestations supplémentaires sont précisés dans la brochure commerciale de l'Etablissement.

En période de haute saison, la prestation supplémentaire « animation » est obligatoirement souscrite pour les clients individuels. Cependant, le Client n'a pas une obligation de participation. Dans le cas où le Client ne souhaite pas y participer, il ne peut pas prétendre à un remboursement.

Les animations sont fournies selon une liste communiquée au moment de la réservation. Dans le cas où ces animations ne seraient pas assurées à la suite d'un incident de quelque nature que ce soit, elles ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement.

Les prestations d'animations sont effectuées par du personnel qualifié ou diplômé selon les domaines d'animations. Concernant les animations de groupe, un accompagnateur référent doit toujours être présent. Les prestations proposées, le coût et les conditions de réservations sont disponibles et visibles sur le site internet et dans la brochure commerciale de l'Etablissement.

Taxe de séjour

Le prix de l'hébergement ne comprend pas le montant de la taxe de séjour. Cette taxe est perçue au profit des collectivités publiques. L'Etablissement ne saurait être tenu pour responsable de toutes créations ou modifications de ces taxes portées à sa connaissance après établissement de la confirmation de réservation.

Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en euros et toutes taxes comprises (hors la taxe de séjour).

Les tarifs sont appliqués à tous les membres du groupe, y compris aux accompagnateurs.

Le prix de la réservation est ferme jusqu'à la date d'option. Passé le délai d'option, le prix est susceptible d'être modifié en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la nouvelle prise d'option de réservation.

8.2. Moyens de paiement

L'Etablissement accepte les paiements par :

- chèques bancaires et postaux, établis à l'ordre de « Centre de Vacances Adapté Théodore Monod »
- chèques Vacances ANCV
- virement bancaire (les coordonnées bancaires sont indiquées sur la confirmation de réservation).
- espèces, dans la limite de 300€. Un bordereau de remise d'espèces sera signé par le Client.

9. Facturation et règlement

Le montant des arrhes perçus est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application d'éventuelles indemnités d'annulation.

Sauf disposition contraire prévue lors de la confirmation de réservation, les factures du solde sont payables à réception de la facture.

L'Etablissement ne prend pas en charge les frais de change, ni les frais de virement.

Les sommes payées d'avance ne seront pas productives d'intérêts. L'absence de règlement entraînera une pénalité de retard de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal par mois de retard.

10. Annulation du fait du Client

Des frais d'annulation sont dus dès lors que la réservation est définitive au sens de l'article 6 des présentes Conditions.

Toute demande d'annulation d'une ou plusieurs prestations ou de la réservation complète devra faire l'objet d'une demande écrite et d'un accord de la part de l'Etablissement. L'annulation d'une réservation entraîne la facturation de tout ou partie du séjour selon les modalités suivantes :

- si une annulation intervient entre 89 et 15 jours avant la date prévue du séjour : 50% du montant total du séjour réservé est facturé ;
- si une annulation intervient entre 15 jours et 2 jours avant la date prévue du séjour : 75% du montant total du séjour réservé est facturé ;
- si une annulation intervient à moins de 48 heures avant la date prévue de son séjour : 90% du montant total du séjour réservé est facturé ;
- en cas de non présentation du Client à la date prévue de son séjour : 100% du montant total du séjour réservé est facturé ;

En cas d'annulation des prestations supplémentaires réservées, les frais de dossier sont facturés en totalité. Lorsque cette annulation des prestations supplémentaires intervient 8 jours avant la date prévue de séjour, la totalité de la prestation est facturée.

En cas d'annulation, l'Etablissement établit une facture d'annulation de séjour, qui sera adressé au Client par lettre recommandée avec accusé de réception.

11. Vols et dégradation

L'Etablissement ne peut être tenu pour responsable des vols de bijoux, de bagages ou de valeurs (espèces, carnet de chèques, carte de crédit) ou matériel des vacanciers, ni des dégâts causés par ses Clients.

L'Etablissement met à disposition, à titre gratuit, un parking non gardé et décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations.

12. Les mineurs

Les mineurs sont sous la garde et l'entière responsabilité des adultes qui les accompagnent.

En aucun cas, le personnel de l'Etablissement ne pourra être tenu pour responsable des agissements des mineurs.

Il appartiendra aux personnes responsables des mineurs de les accompagner pendant les activités proposées par l'Etablissement.

13. Clés et dégâts

Les chambres et studios sont remis au Client en parfait état. En cas de contestation sur l'état de l'hébergement à son arrivée, le Client devra en informer immédiatement l'Etablissement.

Le Client devra remettre le jour de son départ les clés à l'accueil de l'Etablissement.

Toute clé manquante et tout dégât occasionné en cours de séjour, du fait du Client, sont facturés et payés sur place par le Client.

14. Arrivées tardives

En cas de retard le jour de l'arrivée, le Client supportera en totalité le coût des prestations réservées par lui mais non consommées ou utilisées du fait de ce retard.

15. Boissons alcoolisées

L'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite dans l'enceinte de l'Etablissement.

16. Animaux domestiques

Les animaux domestiques dits d'aide à la personne (chiens guides par exemple) sont autorisés dans l'enceinte de l'Etablissement.

La déclaration de l'animal est obligatoire lors de la demande de réservation et une photocopie du carnet de vaccination à jour doit être jointe.

Dans l'enceinte de l'Etablissement, l'animal doit être tenu en laisse et ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des Clients.

17. Droit à l'image

En séjournant dans l'Etablissement, le Client ou les membres du groupe peuvent être pris en photo et/ou filmés lors de leurs activités. Sauf indication contraire de la part du Client, l'Etablissement peut se servir des documents ainsi produits pour toute communication, y compris sur son site internet.

18. Responsabilité de l'Etablissement

18.1 Règles générales

Les réservations ne portant que sur une prestation hôtelière avec possibilité de souscrire des options supplémentaires payantes décrites ci-dessus, l'Etablissement se borne à vendre des services de voyages et non des forfaits touristiques ou des séjours organisés.

L'Etablissement n'est donc pas responsable de plein droit conformément à l'article L.211-16 du Code du Tourisme.

L'Etablissement ne peut être tenu responsable des actions des intermédiaires lors de la souscription d'une aide aux services à la personne.

Le Client se doit de veiller à une réservation correcte concernant les dates de séjour et des informations communiquées.

L'Etablissement ne peut voir sa responsabilité engagée si le Client a renseigné des informations erronées.

Toute négligence du Client ne saurait être imputable à l'Etablissement.

L'Etablissement se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier ou même d'annuler les animations annoncées.

Le Client, en situation de handicap ayant souscrit un séjour individuel n'est pas sous la surveillance de l'Etablissement au sens des dispositions de l'article 1242 du Code Civil hormis sur les périodes où il est accompagné d'une personne assurant une mission relevant des services à la personne et mise à la disposition par l'Etablissement. La responsabilité de l'Etablissement ne peut être recherchée dans ce cas.

L'Etablissement dispose de personnel qualifié (aide médico- psychologique, animateurs, prestataires extérieur d'aide à la personne) assurant des services d'aide à la personne et/ou d'animation collective ou individuelle.

L'Etablissement rappelle que le personnel assurant les services d'aide à la personne ne pratiquent aucun soin ni acte à caractère médical ou paramédical.

Ces actes sont à convenir en amont du séjour et peuvent être pris en charge par des partenaires extérieurs compétents.

L'Etablissement décline toute responsabilité pour tout accident ou fait dommageable qui pourrait subvenir qui ne soit imputable à ses installations ou à son personnel.

18.2. Circonstances exceptionnelles et inévitables

L'Etablissement ne peut pas être tenu pour responsable pour des cas fortuits, des cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, du fait de tiers ou du fait du Client.

On entend par « circonstances exceptionnelles et inévitables » des événements qui créent une situation échappant au contrôle de l'Etablissement comme du Client et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises.

Dans le cas d'une annulation en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables par le Client, tel que le décès ou une hospitalisation, le Client n'a pas droit au remboursement ni à une quelconque indemnité par l'Etablissement. Les arrhes restent dues à l'Etablissement.

Dans le cas d'une annulation en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables par l'Etablissement, ce dernier prévient le Client par tout moyen et par lettre recommandée, dans les meilleurs délais, de l'annulation du séjour et rembourse le Client du montant des arrhes versées.

L'Etablissement se réserve le droit ou la possibilité de faire héberger un Client ou certains membres d'un groupe dans une structure d'hébergement offrant au minimum les mêmes prestations et sans modification tarifaire.

19. Réclamation / litige

Toute contestation ou réclamation de nature commerciale ou relative à la qualité des prestations ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit sous la forme d'e-mail ou d'un courrier recommandé et adressée à l'Etablissement dans un délai maximum de 15 jours après la fin du séjour.

Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité de l'Etablissement ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une réclamation auprès de l'Etablissement.

20. Assurance

L'Etablissement a souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle en application du code du tourisme.

Cette garantie ne se substitue pas aux garanties que chaque voyageur doit souscrire individuellement et volontairement.

Pour chaque réservation, une attestation d'assurance en responsabilité sera demandée.

Il est donc fortement recommandé aux Client de souscrire des assurances complémentaires.

Aucune assurance n'est comprise dans le Contrat.

Les déclarations de sinistre se font, en respectant les termes du contrat d'assurance, directement auprès de la compagnie d'assurance.

21. Juridiction compétente et loi applicable

Les conditions de vente et d'utilisation régissent les relations entre l'Etablissement et le Client et sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève, à défaut d'accord amiable, de la compétence des Tribunaux du lieu du siège social de la Fondation, soit à STRASBOURG.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont acceptées par le Client ou son représentant légal.

A _____

Le _____

Signature du Client ou représentant légal précédée de la Mention manuscrite : « Bon pour acceptation »